

Affaires générales

Cantine scolaire

Madame le Maire informe les élus qu'elle a reçu un courrier de CONVIVIO, dans lequel le prestataire de restauration scolaire fait part de difficultés à maintenir la réalisation des repas aux tarifs 2022/2023, au vu de l'extrême inflation subie. Pour faire face à l'inflation, le prestataire décide une revalorisation tarifaire de 12.74% des repas livrés à la cantine scolaire, à partir du 1^{er} novembre 2022.

Elle rappelle que par avenant au contrat, la commune a déjà subi une hausse des repas de 6.5% en avril 2022. Le prix des repas livrés aura subi une augmentation totale de 20.07% en 2022.

Elle détaille les augmentations subies par CONVIVIO : denrées +17%, énergie de production +450%, carburant +25% ...

Ainsi, au 1^{er} novembre prochain, le coût moyen d'un repas pris à la cantine par les élèves de primaire et maternelle sera de 3.09€.

Des élus s'interrogent sur une rupture du contrat avec CONVIVIO. Madame le Maire rappelle que les repas ne peuvent pas être confectionnés à la cantine par manque de place dans les locaux et par les difficultés pour être en conformité avec les différentes réglementations (faire appel à un nutritionniste, intégrer des produits bio et locaux...).

Le changement de prestataire pour un plus de proximité ne semble pas être judicieux, puisque les tarifs proposés seront probablement, dès le départ, plus élevés, dans un contexte d'inflation qui pèse sur tous les postes de charges pour les cuisines industrielles.

Par délibération, en juillet dernier, le conseil municipal avait décidé de maintenir pour l'année 2022/2023, le même tarif des repas facturés aux parents, que pour l'année scolaire 2021/2022. L'assemblée délibérante avait conclu lors de cette séance que les tarifs cantine seraient peut-être revus en cas d'une nouvelle augmentation.

Ainsi, actuellement, les repas sont le plus souvent facturés aux parents, sur la base d'un forfait mensuel de 41€. Ce forfait est payé sur 10 mois, pour environ 140 repas pris sur l'année scolaire. Le prix du repas calculé est de 2.92€.

Pour compenser la nouvelle revalorisation des repas au 1^{er} novembre prochain, Madame le Maire propose que le Conseil municipal délibère prochainement, sur une augmentation du forfait cantine au 1^{er} janvier 2023.

Elle soumet le tableau de calculs établi pour la revalorisation du forfait.

Les élus présents envisagent de passer le forfait cantine de 41€ à 44€, soit un prix moyen de repas de 3.15€.

Madame le Maire informe que la commune est éligible pour avoir une aide de l'Etat pour la mise en place d'une tarification sociale des cantines à 1€. Elle va mener, avec son adjointe, une étude pour mettre en place la cantine à 1€, suivant le quotient familial de la CAF. Quand une famille paie 1€ de repas, la commune récupère 3€ d'aide de l'Etat sur 3 ans. Le dossier devra être étudié rapidement pour envisager une mise en place de la cantine à 1€ pour certaines familles (suivant une délibération) à partir de la rentrée de septembre. Les quotients familiaux CAF devront être demandés en amont aux familles.

Madame le Maire précise qu'un courrier explicatif sera envoyé aux parents afin de justifier l'augmentation du prix des repas et pour le projet de cantine à 1€.

Commissions et questions diverses

Madame le Maire fait un tour de table afin de donner la parole à chaque élu.

Commission VOIRIE travaux et entretien des infrastructures et environnement – M. Jacky PLANTIVEAU

- Travaux salle Morisson : M. PLANTIVEAU prend la parole et indique que les travaux ont débutés en début de semaine. Le déménagement et les démolitions intérieures sont réalisés. Mr GAILLARD et TECHNIGAZ ont presque fini leur intervention sur la partie électricité et branchements plomberie et gaz. MAT HOTEL va procéder à l'installation du matériel de cuisine professionnelle. L'éclairage LED sera installé par deux agents de la Commune, grâce à un échafaudage. Ces travaux rentrent largement dans l'enveloppe allouée sur le budget primitif de 37 700 €.

- Voirie : M. PLANTIVEAU a rencontré M. BOUZIQUE (ADA Jarnac). Il a formulé une demande pour un marquage au sol de disques pour rappeler la vitesse maximale de 30 km/h dans la zone du bourg. Il a demandé aussi que les marquages au sol des stops et des passages pour piétons soient repris au niveau de l'intersection près de l'épicerie. Il a questionné pour la création de ralentisseurs au niveau de routes départementales : au niveau de la maison médicale, à la Filière, à Marange et rue des résistants. Il a demandé pour la reprise des enrobés route de Châteauneuf et route d'Angoulême. Il a renouvelé la demande d'une interdiction poids lourd à l'entrée ouest de la RN141 et demandé le débroussaillage aux abords de la nationale.

Des travaux seront faits rapidement ; comme le marquage au sol au niveau de l'épicerie, la pose de balisettes dans la zone 30 de Marange. Pour l'interdiction d'entrée dans Hiersac pour les poids lourds, la demande sera officialisée à la DIRA pour la pose d'un panneau dans le carrefour et en amont sur la signalisation directionnelle pour Hiersac.

Pour les autres demandes d'aménagement voirie, il reste à définir qui prend en charge les travaux et quelles dates de programmation peuvent être retenues.

Concernant la création de plateaux ralentisseurs pour ralentir les véhicules, elle est à proscrire dans des zones urbanisée et enclavée entre des bâtiments, comme rue des résistants car les bâtiments créent une caisse de résonance. Le bruit devient insupportable pour les riverains. Une enquête de voisinage sera à établir pour chaque projet de ralentisseur pour ne pas avoir de plaintes en mairie.

- Structure de jeux extérieur cour de l'école : des devis ont été demandés pour faire la plateforme fibrée qui accueillera le module de jeux extérieurs pour les enfants de l'école.
- Travaux Cimetière : des devis vont être demandés pour reprendre la couverture du mur du cimetière et pour reprendre les fissures du caveau communal. Les bancs seront posés prochainement au jardin du souvenir et le panneau d'affichage sera déplacé.
- Rafraîchissement du vestiaire du foot : dans un souci d'économie d'eau, des devis ont été demandés pour modifier le fonctionnement des douches. Actuellement, toutes les douches sont en série et fonctionnent en même temps. Il serait urgent de faire modifier l'installation pour un fonctionnement en douche individuelle. Pour une réfection du vestiaire, des devis doivent être demandés pour la toiture. Les peintures du local sportif pourront être faites par les agents communaux. Avant ces travaux, l'association foot loisirs sera consultée.
- Nom de rue obligatoire : devant l'obligation de nommer toutes rues, Mr PLANTIVEAU et Mr OLLIVIER ont fait le tour de la commune et ont constaté qu'il manque 26 plaques. Des devis seront à demander.

Commission travaux et commission animation - M. LAPLAIGE

- Travaux Cantine : Mr GAILLARD électricien a préparé pour l'installation prochaine du nouveau four à la cantine scolaire.
- Octobre rose : M. LAPLAIGE informe que, dans le cadre d'octobre rose, des parapluies roses ont été achetés par la Mairie et des commerçants, à la ligue contre le cancer d'Angoulême, pour décorer l'enceinte de la mairie et les vitrines des commerces. La Boulangerie Monichon de Hiersac participe aussi, encore cette année, en reversant 50% de ses recettes sur l'achat de pâtisserie signalée dans la boutique. L'argent sera reversé à l'association Ruban Rose pour soutenir la lutte contre le cancer du sein.

